

La Pocatière, le 13 décembre 2024

Objet : Proposition de partenariat stratégique dans le cadre
du projet d'agrandissement du parc marin Saguenay–Saint-Laurent

À l'attention des gestionnaires du parc marin Saguenay–Saint-Laurent,

Nous, les SADC du Kamouraska, de la MRC de Rivière-du-Loup, des Basques et de la Neigette et le CAE Montmagny-L'Islet, accueillons avec enthousiasme le projet d'agrandissement du parc marin Saguenay–Saint-Laurent. Ce projet d'expansion représente une opportunité exceptionnelle de conjuguer conservation environnementale et développement économique durable sur la rive sud de l'estuaire du Saint-Laurent. En tant qu'acteurs clés du développement local, nous souhaitons vous exprimer notre intérêt à collaborer et contribuer au déploiement et à l'implantation de cette initiative ambitieuse sur nos territoires respectifs.

1. Présentation des SADC et CAE : des alliés pour transformer un projet en succès durable!

Les SADC et CAE sont des organismes à but non lucratif de proximité, financés par Développement économique Canada, œuvrant depuis plus de 40 ans au développement de nos régions. Nous accompagnons et finançons les entreprises et les projets locaux, rendant ainsi les collectivités rurales et semi-urbaines plus dynamiques et prospères. Nos équipes, qui ont développé une solide expertise en entrepreneuriat, transition verte et en mobilisation locale, travaillent quotidiennement en concertation dans le cadre de différents projets porteurs. Nous sommes des alliés stratégiques sur qui on peut compter mettre sur pied des initiatives concrètes. Aussi, nous avons une connaissance fine de l'écosystème local et régional et possédons un vaste réseau de contacts et de partenaires.

Grâce à ces atouts, les SADC et CAE se positionnent comme des collaborateurs incontournables pour une implantation réussie du parc marin dans les territoires côtiers, si le projet d'agrandissement va de l'avant.

2. Importance du projet d'agrandissement

Nous reconnaissons que le projet d'agrandissement du parc marin Saguenay–Saint-Laurent représente une occasion unique pour :

Conserver des écosystèmes fragiles

Le parc agrandi permettrait de mieux protéger les habitats des espèces emblématiques, telles que le béluga et le rorqual, ainsi que les zones côtières herbacées et les paysages exceptionnels d'une grande proportion de la rive sud de l'estuaire, allant du village de Saint-Jean-Port-Joli au parc national du Bic.

Développer le tourisme durable

L'expansion du parc contribuerait à structurer et renforcer une offre récréotouristique axée sur des activités de découverte et d'éducation, tant en mer que sur les rives du fleuve. Le tourisme durable favorise une fréquentation plus respectueuse des milieux naturels et des communautés locales.

Retombées socio-économiques pour les collectivités

En intégrant les communautés riveraines, ce projet pourrait générer des retombées positives, notamment :

- Le maintien et la création d'entreprises et d'emplois dans les secteurs suivants : tourisme, hébergement, restauration, éducation, recherche, culture et patrimoine.
- L'établissement et la conservation d'infrastructures récréotouristiques et de plein air, comme des aires de pique-nique, des parcs côtiers, des sentiers pédestres, de pistes cyclables, des belvédères et des quais, permettraient aux visiteurs et résidents de profiter encore davantage du fleuve à partir de la côte.
- La valorisation des produits et savoir-faire locaux liés au Saint-Laurent.

3. Contribution des SADC et CAE

Nous vous proposons notre expertise en matière de développement économique et de gestion de projets pour :

- Soutenir le développement et la promotion du tourisme durable.
- Offrir de l'accompagnement et du financement aux entreprises locales dans l'adaptation de leurs activités pour qu'elles puissent intégrer votre *Réseau découverte* et soient en harmonie avec les objectifs du parc.
- Initier ou appuyer des projets collectifs ou des comités qui soutiennent l'établissement d'une synergie entre les parties prenantes.
- Organiser des conférences, ateliers, formations ou activités de réseautage pour les acteurs locaux, qui pourraient porter sur différents sujets, comme la création de forfaits ou l'organisation d'événements écoresponsables.

4. Avantages d'un partenariat

Un partenariat entre les gestionnaires du parc marin et les SADC et CAE offrirait plusieurs avantages :

- **Synergie des compétences** : Combiner nos expertises et connaissances respectives maximiserait les retombées positives du projet et contribuerait à forger une identité forte et distinctive pour la rive sud du parc marin.
- **Appui de la communauté** : Impliquer activement les acteurs locaux dans le projet favoriserait les partenariats et assurerait une adhésion et une implantation réussie.
- **Visibilité accrue** : Intégrer les canaux et réseaux de communication de part et d'autre bénéficierait au rayonnement du parc marin agrandi.

Conclusion

Nous sommes convaincus que notre collaboration peut apporter une valeur ajoutée significative au projet d'agrandissement du parc marin Saguenay–Saint-Laurent. Nous sommes disponibles pour planifier une rencontre qui nous permettrait de discuter des prochaines étapes et explorer ensemble les pistes de collaboration.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre proposition et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,



Anik Briand

Directrice générale

SADC du Kamouraska

418 856-3482 poste 110 | abriand@sadckamouraska.com

Représentante des SADC et du CAE concerné-es par le projet d'agrandissement du parc marin Saguenay–Saint-Laurent :

CAE Montmagny-L'Islet

SADC du Kamouraska

SADC de la MRC de Rivière-du-Loup

SADC des Basques

SADC de la Neigette